

Conformément au *Règlement sur la coupe du bois*, je demande par la présente d'effectuer la mesure du bois au site suivant :

Nom et emplacement du site de mesure	Site n°	STR.	Composition des espèces (%) (Épinette, pin tordu, sapin baumier)			Nombre prévu de camions	Vol. total (m ³) à recevoir
			SP%	LO%	BA%		
N° de permis de coupe :			Circonscription forestière d'origine :				
Marque de bois :			Superficie de l'UAF :				
Volume permis (m ³) :			Aire géographique allouée par le permis :				
Date de début :			Date de fin :				
Type de produit :			Contractant :				
Titulaire du permis (<i>en lettres moulées S.V.P.</i>)			Propriétaire / opérateur du site de mesure (<i>en lettres moulées S.V.P.</i>)				
Nom complet du titulaire du permis			Nom du propriétaire du site				
Adresse du titulaire du permis			Nom et adresse du site de mesure				
Code postal			Code postal				
Signature du titulaire du permis			Signature du propriétaire du site (s'il n'est pas aussi le titulaire du permis)				
Numéro de téléphone			Numéro de téléphone				
Numéro de télécopieur et/ou adresse électronique			Numéro de télécopieur et/ou adresse électronique				

Nous nous engageons à peser et à transporter le bois conformément au *Règlement sur la coupe du bois du Yukon*, aux Procédures de marquage et de transport du bois du Yukon ainsi qu'aux lettres d'autorisation du détenteur de marque et du site de mesure.

NOTA : Cette demande doit être remise au technicien de mesure de la direction des forêts au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue du début du halage.

À l'usage du Ministère

Autorisation du superviseur de mesure de la C.-B. (s'il y a lieu) : _____ Date: **MM JJ AA**

--	--	--	--	--	--

Site de mesure autorisé : Oui Non _____ Marquage de bois approuvé: Oui Non _____

Technicien en mesure de la Direction des forêts : _____ Date: **MM JJ AA**

--	--	--	--	--	--

Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels fournis dans les présentes sont recueillis en application du *Règlement sur le bois du Yukon* exclusivement aux fins de son administration. Veuillez adresser toute demande concernant la collecte ou l'utilisation de ces renseignements à l'agent de tenure forestière, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Direction des forêts, C.P. 2703, Whitehorse (Yukon), Y1A 2C6, (867) 393-7904.